

## **Compte rendu de l'assemblée générale du 27 mars 2019**

### **Secrétaire de séance :René Pollet**

#### **1/ Objet de VEI : rappel**

VEI a été créée en 2001. Son objet est de défendre notre cadre de vie, d'agir pour la qualité de l'environnement, de rechercher l'information relative aux projets d'aménagement, de la mettre à disposition des habitants et d'apporter un soutien aux idées et initiatives locales.

#### **2/ Rapport moral**

##### **2.1/ Activités**

L'année 2018 a été marquée par une forte sollicitation des membres de VEI. Deux projets importants, portant sur le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) Chantiers et sur les tours aéroréfrigérantes du Château installées en pleine ville, sont venus s'ajouter aux activités régulières de l'association. Il reste des projets encore insuffisamment couverts, comme le bruit, la mobilité ou la mesure de la qualité de l'air. VEI participe également à l'organisation de balades – découvertes.

VEI participe régulièrement aux travaux de commissions sur l'eau (approvisionnement et assainissement), les forêts, la circulation et les transports. A cela s'ajoute une participation à 5 conseils de quartier. VEI se demande comment mieux faire connaître l'existence de ces instances et les sujets qui y sont traités.

Le PEM Chantiers constitue le premier projet important suivi en plus des instances périodiques. Il a fait l'objet de nombreuses réunions en particulier sur les flux de circulation aux abords de la place de Francine. Quelques résultats ont été obtenus, comme par exemple le passage de la piste cyclable dans le parking, mais de nombreux points restent en suspens, comme la cohabitation des flux de piétons avec ceux des véhicules motorisés.

Le chantier des tours aéroréfrigérantes représente le deuxième dossier important suivi en plus par VEI. Suite au dépôt de l'arrêté préfectoral d'autorisation, VEI avait adressé à la préfecture un recours gracieux comprenant un contenu technique important et une demande de comité de suivi. Elle a été déboutée par la préfecture sans toutefois qu'aucune réponse technique ne soit apportée aux questions posées par VEI. Suite à cet échange de courriers insatisfaisant, VEI a entrepris de rédiger un article précis et documenté sur ce sujet et de soutenir les riverains dans les difficultés et les nuisances qu'ils rencontrent. A cette occasion, VEI a noté de nombreux dysfonctionnements dans le chantier de renforcement du château d'eau, préalable à la pose des tours aéroréfrigérantes. Les contacts noués avec l'Etablissement Public du Château (EPV) montrent aussi un faible encadrement de ce chantier et font craindre des carences dans les futurs suivis du bruit, des rejets d'eau et d'air pollués.

##### **2.2/ Fonctionnement**

Pour mener ces missions, le conseil d'administration de VEI se réunit une fois par mois, entretient des relations régulières avec d'autres associations, comme par exemple la participation au collectif Chantiers ou à SAVE. VEI participe aussi au forum des associations début septembre. Ses travaux sont mis en ligne sur un site Internet, font l'objet d'emails aux adhérents et permettent de rédiger un bulletin. Ils sont régulièrement repris par la presse.

Le nombre d'adhérents est stable et le travail de recueil des cotisations est important.

Le conseil d'administration se compose de 9 membres :

Il n'y pas de nouveau candidat .Cette équipe de 9 personnes est soumise dans sa globalité au vote des adhérents présents ou représentés et réélue à l'unanimité.

Le conseil d'administration se réunira le 3 avril 2019 à 20 heures 45.

### **3/ Rapport financier**

#### **3.1/ Situation financière**

Le compte d'exploitation 2018 de VEI est présenté. L'essentiel des dépenses provient de l'assurance, des photocopies et des timbres. Le déficit 2018 est de 149,08 €.Le sSolde du compte courant au 31/12/2018 restant positif.

Les comptes 2018 sont soumis au vote des adhérents présents ou représentés et adoptés à l'unanimité.

#### **3.2/ Le montant de la cotisation**

VEI propose de laisser le montant de la cotisation pour 2019 à celui de 2018 (15 € par personne ou 20 € par famille, de 5 à 10 € pour les faibles revenus). Ces montants de cotisation sont soumis au vote des présents ou représentés et adoptés à l'unanimité.

### **4/ Orientations 2019**

Les dossiers sur le PEM Chantiers, sur les tours aéroréfrigérantes et sur le bruit (besoin de participants sur St Louis) continueront d'être suivis.

Des balades seront organisées à pied (une le 14 avril et une à l'automne) ou à vélo (1<sup>er</sup> dimanche de juin). De plus une visite du chantier des Matelots (Tram 13) est envisagée. A noter aussi que la première Biennale de l'architecture et de paysage (BAP !) d'Ile de France sera organisée à Versailles de mai à juillet 2019 sur le thème « L'Homme, la nature et la ville ».

En préparation des élections municipales, VEI va dresser avec ses adhérents une liste des principaux points environnementaux à prendre en compte. Un premier débat en séance montre que les adhérents sont sensibles à plus de verdure, à un meilleur entretien des contre-allées, à la propreté en général, à moins de déjections canines, à la qualité de l'air, ...

### **5/ Présentation en séance du dossier des tours aéroréfrigérantes (bases en construction, mise en route été 2020)**

L'établissement public du château de Versailles a décidé, sans concertation avec la ville ou avec les riverains de modifier un bâtiment classé par l'Unesco et d'y installer un système polluant de refroidissement de l'air qui ne respecte pas la nouvelle réglementation de 2013.

Cette décision va générer pour les riverains des nuisances, comme une augmentation du bruit ou de la chaleur et une diminution de l'ensoleillement. A cela s'ajoutent, non seulement pour les riverains, mais aussi pour de nombreux versaillais, un accroissement significatif de la pollution de l'air et de l'eau.

Ces choix ont d'abord été contestés par les copropriétés mitoyennes, le conseil de quartier Notre Dame et l'association Versailles Environnement, mais ces protestations n'ont soit pas été menées à terme, soit n'ont pas été entendues.

VEI est venu en renfort sur ce sujet difficile et en a fait une synthèse publiée dans son bulletin. Outre les dysfonctionnements déjà observés dans la première phase de ce chantier et le choix technologique de refroidissement discutable en pleine ville, deux autres questions se posent :

- comment va être pilotée cette installation par une institution, le château de Versailles, très compétente sur les métiers de l'art et de l'histoire, mais peu formée à la maîtrise du risque chimique ?
- est-ce que le nombre de visiteurs, de 8,1 millions en 2018 en croissance de 6% par rapport à 2017, reste supportable pour le château de Versailles ?

#### **6/ Présentation en séance du dossier du Pôle d'Echanges Multimodal de Chantiers (ouverture fin août 2019)**

VEI s'est particulièrement intéressé aux flux et a remarqué en particulier :

- qu'avec un passage de 1 700 bus par jour, le report sur saint Louis sera trop important,
- que la congestion au niveau du square des Francine va générer des reports de flux automobiles dans tout le quartier,
- que l'accès au parking des vélos est très ardu,
- que les nuisances seront importantes dans les nouveaux ensembles immobiliers et plus particulièrement dans l'Ehpad et dans la crèche,
- que les cohabitations des flux de différentes nature (piétons, bus, véhicules de livraison, vélo, voiture) restent problématiques.

Pour atténuer l'intensité de ces difficultés de circulation, VEI propose :

- de continuer à demander des aménagements spécifiques et une sécurisation
- d'engager une réflexion pour diminuer la circulation de transit,
- d'installer un plan de circulation interne spécifique (créneaux horaires des camions de livraison, étalement des sorties de bus sur différentes routes, réaménagement de la place des Francine,...).
- de maintenir une grande vigilance sur cette zone.

La séance est levée à 22 heures 15.